

## **Barrage de Sivens : les Tarnais ont la parole ?**

**Le Conseil Général du Tarn (CG 81) et la Préfecture refusent tout débat public arguant que les enquêtes publiques ont eu lieu fin 2012. Pour nous, au contraire, un débat enfin contradictoire est nécessaire car :**

- Les documents critiques (avis techniques de l'Onema...) ou permettant d'analyser les mensonges de la CACG (rapport CACG 2001, Plan de Gestion des Etiages Tescou, pseudo « Actualisation » par la CACG en 2009...) étaient volontairement absents du dossier d'enquêtes publiques.
- Depuis fin 2012, 3 avis défavorables ont été donnés par des scientifiques régionaux (CSRPN) et par des experts nationaux (CNPN). La Commission d'enquêtes publiques a conditionné l'autorisation des travaux du barrage à l'avis favorable du CNPN. Le CG 81 et la Préfecture ne respectent donc pas les conclusions de la Commission d'enquêtes publiques ni l'avis des scientifiques et des experts. Ils doivent expliquer aux citoyens pourquoi ils le font !
- Lors des enquêtes publiques, il était annoncé la présence de 23 espèces protégées et une dizaine d'espèces d'oiseaux. Bien que le CNPN ait souligné que les inventaires ne sont pas complets, c'est désormais 94 espèces protégées qui sont menacées.
- Le CG 81 a prévu des mesures environnementales supplémentaires (mais qui restent insuffisantes pour le CNPN) qui vont augmenter les coûts d'investissement et de fonctionnement sur 20 ans. Les chiffres annoncés lors des enquêtes publiques sont caduques, les nouveaux montants doivent être communiqués.
- Après avoir saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), les citoyens ont enfin eu accès aux calculs de la CACG et aux bilans instructifs du barrage de Théronnel sur l'aval du Tescou. L'analyse des documents a permis de calculer que le volume du barrage de Sivens serait 3 fois plus important que les besoins actuels (voir verso). Le CG 81 doit justifier le volume prévu !

**Alors que le Conseil Général et le gouvernement présentent le barrage de Sivens comme un projet d'intérêt général et même d'utilité publique, non seulement ils sont incapables de venir le justifier auprès du public (et des contribuables pourtant très sollicités) mais ils refusent de répondre aux arguments du Collectif.**

**Malgré tous les courriers du Collectif Testet accompagnés de rapports détaillés (voir [www.collectif-testet.org](http://www.collectif-testet.org)), malgré les relances, déjà 4 mois sans aucune réponse ! La « Charte de la Participation » du CG 81, c'est « cause toujours » ?**

**Nous voulons des réponses et un débat contradictoire  
avant toute relance du chantier du barrage de Sivens !**

*Lci la liste des orgas signataires...*

**Le projet de barrage de Sivens, c'est quoi ? >>>**

## **Le projet de barrage de Sivens :**

**Sur le ruisseau Tescou, au pied de la forêt de Sivens (nord-ouest du Tarn)  
Un projet datant des années 1980, aujourd'hui porté par le Conseil Général du Tarn et par la Préfecture.**

**8 millions € d'investissement annoncés, 5.6 €/m<sup>3</sup> (2 fois plus cher qu'ailleurs)  
100% sur fonds publics (CG 81 et CG 82, Agence de l'eau, Europe)**

**Pour des bénéficiaires privés :**

- **70% pour l'irrigation intensive (retour du maïs irrigué) d'une vingtaine d'irrigants.** Soit, pour la part irrigation du barrage, environ 200 000 €/ferme pour l'investissement et une dépense publique annuelle d'environ 1350 € / ha pendant 20 ans. Les irrigants paieront l'eau seulement 50 €/ha et les contribuables paieront le reste (96 % de la note)...
- **30% au « soutien d'étiage » c'est-à-dire la dilution des pollutions issues de l'agriculture chimique, des stations d'épurations et de la laiterie Sodiaal. Au lieu d'imposer aux pollueurs de respecter les normes de rejets, de réduire les pollutions à la source, les pouvoirs publics préfèrent utiliser l'argent public pour diluer les pollutions.** Pire, le rejet hors-normes de la laiterie Sodiaal à Montauban n'existe plus depuis 2006 mais les pouvoirs publics ont prévu 30% de l'eau du barrage de Sivens pour le diluer...  
Aucune étude n'a été réalisée sur le débit nécessaire à la vie aquatique contrairement au discours des partisans du barrage qui fait croire qu'un barrage est nécessaire pour les poissons.

**Le volume prévu (1.5 Mm<sup>3</sup>) est donc au moins 3 fois plus élevé que les besoins actuels agricoles et de soutien d'étiage. C'est la CACG, payée au % des travaux, qui a fait les études de besoins donc plus c'est gros et cher, plus elle gagne...**

**Environ 30 ha (y compris les zones compensatoires) de terres agricoles, avec des pratiques durables essentiellement, seront perdus.**

**Destruction de la zone humide du Testet (17 ha) qui, selon les services de l'Etat, «fait certainement partie des zones humides majeures du département du point de vue de la biodiversité» notamment en raison de la présence de 94 espèces animales protégées dont 5 à enjeux importants.**

**Défrichage de 29 ha, en partie des Espaces Boisés Classés (EBC). La totalité de l'emprise du barrage est incluse dans le périmètre de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique, ou Floristique (ZNIEFF) de seconde génération.**

**>>> Pourquoi nous voulons un débat enfin contradictoire >>>**